COPERNIC
organisme de COncertation Pour l'Eau
des bassins versants de la Rivière NIColet
www.copernicinfo.qc.ca

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

COPERNIC change de nom, pas de mission

Saint-Albert, 8 février 2012 – La Corporation pour la promotion de l'environnement de la rivière Nicolet (COPERNIC) change de nom et devient l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet. Le sigle « COPERNIC » continuera d'être employé. Pour Karine Dauphin, directrice générale de l'organisme, « ce nouveau nom reflète mieux notre mission d'organisme de bassin versant qui est d'assurer la concertation des acteurs et la gestion intégrée de l'eau sur notre territoire ».

Mme Dauphin en profite pour présenter un bilan annuel des activités de COPERNIC. Depuis l'approbation du plan directeur de l'eau (PDE) cet été par le ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP), COPERNIC travaille à la mise en œuvre active des actions inscrites dans ce plan. Pour se faire, la stratégie est de se concentrer sur de petits bassins versants problématiques (six aujourd'hui : Trois Lacs, Des Rosiers, Bulstrode, Saint-Zéphirin, Des Généreux, Baie-du-Febvre), à l'intérieur desquels une concertation accrue est conduite - via des tables de concertation - par l'ensemble des usagers représentant les secteurs forestier, agricole, industriel, communautaire, municipal. En parallèle, depuis avril 2011, six ententes de bassins ont été signées avec différents partenaires de l'ensemble du bassin versant. Ces ententes sont disponibles sur le site Internet de COPERNIC.

Mme Dauphin tient d'ailleurs à souligner le très grand travail réalisé par l'équipe de COPERNIC, constituée à ce jour de quatre chargés de projets qui parcourent le bassin versant à la conquête de nouveaux partenariats et de nouveaux projets.

L'objectif de cette nouvelle année 2012 sera de réfléchir sur la façon d'obtenir un financement adéquat qui permettra de réaliser adéquatement la mission de concertation inscrite dans la loi sur l'eau. À cet effet, une campagne de demande d'appui auprès de tous les partenaires s'opère depuis l'été dernier par l'ensemble des organismes de bassin versant du Québec. Un autre objectif sera de chercher une stratégie pour que les acteurs de l'eau participent de façon plus étroite à la mise œuvre les actions.

Un autre sujet sur lequel COPERNIC compte se pencher est l'intégration du PDE au sein des différents outils d'urbanisme, tels les schémas d'aménagement et de développement (SAD) des municipalités régionales de comté (MRC), les règlements de contrôle intérimaire, les règlements d'urbanisme. En effet, les PDE et les schémas d'aménagement et de développement sont des outils de planification du territoire. Pour cela, COPERNIC continuera à rencontrer ses partenaires élus (MRC, municipalités).

Mme Dauphin encourage ainsi tous les partenaires de COPERNIC à poursuivre leur collaboration afin d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant de la rivière Nicolet et du territoire de Baie-du-Febvre.

Rappelons que la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, adoptée en juin 2009, reconnaît officiellement la gestion intégrée de l'eau par bassin

1000 rue Champoux - Saint-Albert, Qc, J0A 1E0
Téléphone : 819.353.2121 / Télécopieur : 819.353.2740
Courriel : copernic@copernicinfo.qc.ca / Internet : www.copernicinfo.qc.ca

versant et sa gouvernance participative, de même que les organismes de bassin versant et leur mission « d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre » (article 14,3).

- 30 -

Source :
Jean-François Verrette
Chargé de projet communication, COPERNIC
Téléphone : 819 980-8038 #203
Courriel : communication@copernicinfo.qc.ca

Pour information :
Karine Dauphin
Directrice générale, COPERNIC
Téléphone : 819 353-2121 #31
Courriel : copernic@copernicinfo.qc.ca